

Compte-rendu séance du 8 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-trois s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Conseillers municipaux présents : 12

Lea DUVAL, Maire, Mickaël TOIN, Julie NAVEAU, Sébastien LE COCGUEN, Sandrine GUIARD, Stéphane RAMOND Adjoint, Géraldine COURTOIS et Bertrand FLEURY, conseillers municipaux délégués.
Isabelle LUBIN, Gaby LAMBERDIÈRE, Jocelyne SILLÉ, Frédéric RELANGE.

Conseillers municipaux absents excusés : 7

Véronique DENOS, Thierry HABERT, Delphine BROUILLÉ, Hugues CORBIN, Nadège CARRÉ, Patrick OLIVIER, Christian BYK,

Pouvoir : 1

Mme Véronique DENOS a donné pouvoir à M. Sébastien LE COCGUEN

Madame Sandrine GUIARD a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu CM du 20 septembre 2023
2. Conseil Régional – Composition de la « conférence régionale de gouvernance »
3. Salle Loisirs et Culture – Demandes de gratuité
4. Travaux Assainissement – Le Champ au Jas
5. Installation et/ou maintenance des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE) :
groupement de commandes du Conseil Départemental
6. Affaires diverses

DCM n°2023-065 : Approbation de la séance du 20 septembre 2023

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2023.

DCM n°2023-066 : Conseil Régional – Composition de la « conférence régionale de gouvernance »

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG) pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la composition « sur mesure » proposée par madame la Présidente du Conseil Régional à savoir :

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono [PCI])
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - o Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

DCM n°2023-067 : Salle Loisirs et Culture : demande de gratuité Génération Mouvement du Pays Belmontais

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par l'association Génération Mouvement du Pays Belmontais qui a réservé la salle le 26 mars 2024 pour son assemblée générale. L'association souhaite bénéficier de la gratuité pour la veille (installation de la salle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'association « Génération Mouvement du Pays Belmontais » pour installer la salle la veille de son assemblée générale qui se tiendra le 26 mars 2024.

Charge Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-068 : Salle Loisirs et Culture : demande de gratuité Association d'Animation Belmontaise

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par l'Association d'Animation Belmontaise qui a réservé la salle le 10 décembre 2023 pour l'organisation d'un arbre de Noël. L'association souhaite bénéficier de la gratuité pour cet événement gratuit et ouvert à tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'Association d'Animation Belmontaise pour l'organisation d'un spectacle à l'occasion des fêtes de fin d'années, le dimanche 10 décembre 2023.

Charge Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-069 : Salle Loisirs et Culture : demande de gratuité Centre Social Georges Rouault

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par le Centre Social Georges Rouault qui a réservé la salle le 16 décembre 2023 pour l'organisation d'une action solidaire autour du cirque. L'association souhaite bénéficier de la gratuité pour cet événement avec repas gratuit et ouvert à tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture au Centre Social Georges Rouault pour l'organisation d'une action solidaire autour du cirque, le samedi 16 décembre 2023.

Charge Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-070 : Salle Loisirs et Culture : demande de gratuité Festival Livres en Fête

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par l'association Livres en Fête qui a réservé la salle les 17 et 18 novembre 2023 pour l'organisation d'un salon du livre. L'association souhaite bénéficier de la gratuité pour cet événement gratuit et ouvert à tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'association Livres en Fête pour l'organisation du salon du livre des 17 et 18 novembre 2023.

Charge Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-071 : Salle Loisirs et Culture : demande de gratuité Génération mouvement Beaumont

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par l'association Génération Mouvement de Beaumont qui a réservé la salle le mardi 23 janvier 2024 pour l'organisation de son assemblée générale.

L'association souhaite bénéficier de la gratuité pour cet événement (200 personnes attendues).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'association Génération Mouvement de Beaumont pour l'organisation de son assemblée générale le mardi 23 janvier 2024.

Charge Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-072 : Salle Loisirs et Culture : demande de gratuité Doucelles en Fête

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de gratuité déposée par l'association Doucelles en Fête qui a réservé la salle le 27 janvier 2024 pour l'organisation d'un Loto

L'association souhaite bénéficier de la gratuité pour cet événement organisé pour financer le comice cantonal du 21 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

Décide d'accorder la gratuité de la salle Loisirs et Culture à l'association Doucelles en Fête pour l'organisation d'un loto le 27 janvier 2024 en vue de financer le comice cantonal du 21 septembre 2024.

Charge Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Précise que cette gratuité doit être considérée comme une subvention.

DCM n°2023-073 : Travaux assainissement – Le Champ au Jas

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de raccordement au réseau EU déposée par monsieur COULON au 520 route de la Maufière.

Ce raccordement nécessite une extension du réseau d'une quarantaine de mètres.

Des devis ont été demandés pour réaliser ces travaux en prenant en compte les diamètres et la pente nécessaires à une éventuelle extension du réseau route de la Maufière.

Le demandeur devra s'acquitter de la taxe de raccordement et prendra en charge le branchement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de réaliser l'extension d'une quarantaine de mètres nécessaire au raccordement du 520 route de la Maufière,

Décide de retenir pour ces travaux, la société HRC pour un montant de 12 947.00 € HT,

Charge Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2023-074 : Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet de groupement de commandes du Département pour la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

La commune de Beaumont-sur-Sarthe décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.

Le conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électrique :

Elle accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'entrer dans le groupement de commandes crée en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Valide la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser madame le Maire à la signer,

Désigne le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes

S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

**DCM n°2023-075 : Adhésion à un groupement de commandes pour
la mise en place d'un contrat de maintenance et supervision
d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet de groupement de commandes du Département pour la mise en place d'un contrat de maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

La commune de Beaumont-sur-Sarthe décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.

Le conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de la maintenance et de la supervision sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électrique :

La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de confier la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Valide la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser madame le Maire à la signer,

Désigne le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes

S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

DCM n°2023-076 : Droit de préemption urbain

Madame le Maire, en application de la délibération n°2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :

Madame le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente de la parcelle suivante :

- Section AE, parcelle n°854 – 13 rue Maximilien Gaisneau (2023-27)

